

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU MARDI 13 DECEMBRE 2022 2022 à 18 H 00
SALLE DES FETES – PENNE**

L'an deux mille-vingt-deux, treize décembre, à 18 Heures 00, le Conseil de la Communauté de Communes du Cordais et du Causse; dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle des fêtes de PENNE, sous la présidence de Monsieur Bernard ANDRIEU, Président.

Etaient Présents :

Commune de CORDES : Madame Sandrine LACROIX, Messieurs Bernard ANDRIEU, Jean-Michel PIEDNOEL, Bernard TRESSOLS, (Titulaires)

Commune de PENNE : Mesdames Laurence POILLERAT, Delphine PINCSON du SEL, Monsieur Thierry GUIRAUD (Titulaires)

Commune de ST MARTIN LAGUEPIE :

Commune de LES CABANNES : Messieurs Patrick LAVAGNE, Philippe WOILLETZ (Titulaires)

Commune de VAOUR : Madame Nathalie MULET, Monsieur Jérémie STEIL (Titulaires)

Commune de LAPARROUQUIAL : Monsieur Laurent DESHAYES (Titulaire)

Commune de LOUBERS :

Commune de MILHARS : Monsieur Pierre PAILLAS, Madame Sylvie GRAVIER. (Titulaires)

Commune de NOAILLES : Monsieur Serge ROUQUETTE, Jean-Philippe GINESTE (Titulaires)

Commune de ST MARCEL CAMPES : Monsieur Alex BRIERE (Titulaire)

Commune de LIVERS-CAZELLES : Monsieur Bernard BOUVIER (Titulaire)

Commune de MOUZIEYS PANENS : Monsieur Claude BLANC (Titulaire)

Commune de SOUEL : Monsieur Franck CEBAK (Titulaire)

Commune de BOURNAZEL : Monsieur Jérôme FLAMENT (Titulaire)

Commune de VINDRAC-ALAYRAC : Monsieur Jean-Christian BOHERE (Titulaire)

Commune de LE RIOLS : Monsieur Serge BESOMBES (Titulaire)

Commune de LACAPELLE SEGALAR : Monsieur Frédéric ICHARD (Titulaire)

Commune de LABARTHE BLEYS : Monsieur Jean-Paul BOUYSSOU (Suppléant)

Commune de MARNAVES :

Commune de ROUSSAYROLLES : Monsieur Brice LAURET (suppléant)

Commune de ST MICHEL DE VAX : Monsieur Matthieu AMIECH (Titulaire)

Commune de SALLES sur Cérou : Monsieur Thierry DOUZAL (Titulaire)

Pouvoir :

Madame Nadine FILIPE (LIVERS-CAZELLES) a donné pouvoir à Monsieur Bernard BOUVIER

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents et excusés : Madame Sabine BOUDOU-OURLIAC (Marnaves) Christine TRESSOLS (Mouzieys-Panens), Messieurs Thomas BRABANT-CHAIX (Cordes), Jean-Christophe CAYRE, Jean-Paul MARTY (St Martin Laguepie), Claude GENIEYS (Loubers),

Monsieur Philippe WOILLETZ a été élu secrétaire de séance.

5-13.12.2022- Délibération DM3 - 2022 Budget GENERAL 4C – subvention de fonctionnement exceptionnelle à l'association C'VITAL.

Vu l'instruction budgétaire et les nomenclatures comptables M14,

Vu la demande formulée par l'Association C'VITAL,

Considérant la nécessité de voter une subvention de fonctionnement complémentaire d'un montant de 8 500 euros à l'association C'VITAL au titre de l'exercice 2022 au regard des résultats comptables prévisionnels de fin d'année présentés par l'association,

Considérant les modifications budgétaires du budget général présentées, tenant compte du versement du montant de cette subvention exceptionnelle,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

Valide les décisions modificatives de crédits présentées telles qu'elles figurent au tableau ci-dessous.

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 022 ; Dépenses imprévues Fonct	8 500.00 €	
TOTAL D 022 : Dépenses imprévues Fonct	8 500.00 €	
D 6574 : Subv. fonct. person. droit privé		8 500.00 €
TOTAL D 65 : Autres charges gestion courante		8 500.00 €

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Ainsi fait et délibéré à LES CABANNES, les jours, mois et an que ci-dessus, au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,

Le Président



Bernard ANDRIEU

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte en vertu de son dépôt en Préfecture le _____ et de sa publication le _____ et informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter du _____